

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
accordant démission au président de la Commission de  
sélection des films**

**AGt. 17-07-1998 M.B. 13-10-1998**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'arrêté du 22 juin 1967 tendant à promouvoir la culture cinématographique d'expression française, modifié par les arrêtés royaux du 17 février 1976 et du 24 mars 1978 et les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 4 avril 1995 et du 25 mars 1996;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 8 février 1996 portant nomination du président, du vice-président et des membres de la Commission de sélection des films;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 juillet 1995 portant règlement de son fonctionnement,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>** - Démission honorable est accordée à M. Jean-Marie Beauloye, Président de la Commission de sélection des films.

**Article 2.** - La Ministre-Présidente ayant l'Audiovisuel dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 juillet 1998.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre-Présidente, chargée de l'Education, de l'Audiovisuel, de l'Aide à la Jeunesse, de l'Enfance et de la Promotion de la Santé,

Mme L. ONKELINX